

Ms. B.
Fac. Copie

A la Haye ce 2^e Juillet 1673 ⁵⁷²

Monsieur;

Ne retournez pas à me croire mort une autre fois, en me voyant répondre si tard à la Lettre que vous avez pris la peine de m' escrire des les 29. May. la portière ne me l'a rendu que le 6. du Courant. Je suis donc, par la grace de Dieu, encor en vie et en vigueur, Et vous sçay le gré que j'y dois du contentement que vous avez la bonté de m'en témoigner; si ce qui me reste de jours peut servir à aucune chose, de v^{ost}re intérêt, faites moy justice, Et croyez que en toutes occasions de v^{ost}re service et de mon pouvoir vous trouverez en moy des marques assés de l'estime très parfaite que j'y continue d'avoir pour v^{ost}re belles qualités, Et nommément au mistice que j'ay toujours tant eue. Pour vous faire voir que l'age n'estint pas ceste passion en moy, j'y vous

cruoye une vingtaine de piéces de ma façon, —
 que ie soumetts humblem. à v^{re} censure, & je
 voyci que ^{de} deux sortes de Sons. vous seriez bien
 aïonné de voir la prodigieuse quantité que
 j'en ay de resté, sur tous les autres Sons. Et
 pour vous découvrir toute ma folie, sçachéz
 que j'en ay de pareils volumes sur le flautoon
 sur la Viote de Sambre, sur le Cornet, et finale-
 ment, s'il plaist à dieu, sur la Guitarré; ce
 miserable instrument, que je n'ay pas troué
 employé comme il m'a sembler qu'il le pouvoit
 estre. Donc dans la boutique d'un marchand si
 mesle, vous n'avez qu'à demander, quelle de-
 mes cinquaitteries vous desirés voir, j'en déter-
 comme vous voyés par grosses poignées mais ce
 n'est pas sans prétension d'un traffiq reciproque
 Euvillitez vos trésors, et gratifiez moy de ce-
 dont vous pourrés me juger digne incapable de
 persuade, que vous ne sçauriez vous communiquer
 à personne qui s'en vengne plus que moy, ni qui
 n'y plus vint.

Monsieur
 v^{re} tres humble et
 tres-aff. serviteur